BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N°018-2010/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2010-003/PRES DU 29 JANVIER 2010 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PRET N°775-BF ET DU DON N° DSF-8030-BF CONCLU LE 23 SEPTEMBRE 2009 A ROME EN ITALIE ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL (PASPRU)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 051-2009/AN du 1er décembre 2009 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 15 avril 2010
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2010-003/PRES du 29 janvier 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement du prêt n° 775-BF et du don n° DSF-8030-BF conclu le 23 septembre 2009 à Rome en Italie entre le Burkina Faso et le Fonds international le développement agricole (FIDA), pour le financement du Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 15 avril 2010.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
la Deuxième Vice-présidente

Burkina Faso
Le Président de l'Assemblée Nationale

Mariam Marie Gisèle GUIGMA/DIASSO

Le Secrétaire de séance

Bila DIPAMA